



Avertissement



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, AIL**
No 15 – 17 août 2012

EN BREF :

- Situation générale.
- Vers gris dans la laitue et la carotte (Montérégie-Ouest).
- Carotte : peu de captures de mouches, taches foliaires en hausse.
- Céleri : punaise, altise et cicadelle à surveiller, symptômes de carences en bore et en calcium, présence de la tache bactérienne.
- Laitue : tache bactérienne stable, mildiou en légère progression, désordres physiologiques en régression, insectes stables.
- Oignon : thrips à surveiller dans l'oignon vert, un cas de mildiou dans la région de Québec.
- Poireau : pic d'activité de la teigne, thrips stable, pas de nouveau cas de tache pourpre.
- Ail : Attention au nématode des tiges et des bulbes!
- Prochain avertissement.

SITUATION GÉNÉRALE

On a finalement eu de la pluie les 10 et 11 août principalement; une pluie très bénéfique pour les cultures. Cependant, alors que les précipitations du 10 ont assez bien couvert l'ensemble de la province, le 11, ce sont principalement les zones de production situées au nord du fleuve qui ont été touchées, et surtout la région de Lanaudière sur laquelle plus de 50 mm de pluie sont tombés ce jour-là. Dans l'ensemble, la réserve en eau du sol demeure donc faible sur plusieurs secteurs des régions au sud du fleuve, plus particulièrement en Montérégie (Est et Ouest). La carte du cumul des précipitations de la dernière semaine est présentée en annexe de cet avertissement.

Les températures dans les normales, les nuits tout de même assez chaudes et le bon mélange de soleil et de nuages, combinés avec les apports d'eau, ont été profitables pour la croissance des cultures. Il faudra toutefois attendre encore un peu pour que la qualité des légumes sensibles aux excès de chaleur s'améliore.

VERS GRIS

Il faut continuer de surveiller les vers gris en **Montérégie-Ouest**. On rapporte des dommages surtout dans les jeunes champs de **laitue** (semés ou plantés), mais quelquefois aussi dans les laitues matures.



On note aussi en Montérégie-Ouest la présence de vers gris dans certains champs de carotte. Les dommages sont peu visibles étant donné que le feuillage est abondant et que l'insecte s'attaque au collet ou au haut des carottes, **sous la surface du sol**. On avait constaté le même phénomène en fin de saison l'an dernier dans quelques champs en Montérégie et dans Lanaudière. Malheureusement, dans cette situation, les traitements sont peu utiles étant donné que l'abondance du feuillage empêche l'insecticide d'atteindre la surface du sol et que les larves n'émergent pas du sol pour se nourrir.

CAROTTE

Mouche de la carotte

Le nombre de captures en Montérégie-Ouest (Agriculture et Agroalimentaire Canada à Sainte-Clotilde), près du seuil d'intervention la semaine dernière, est demeuré plus faible cette semaine. Dans la région de Québec (**Chaudière-Appalaches** et **Capitale-Nationale**), le nombre de captures déjà faible la semaine passée a aussi diminué cette semaine. On ne rapporte encore aucune capture dans Lanaudière.

Dans ce contexte, pour les producteurs qui ne font pas de piégeage, il est donc encore trop tôt pour commencer les traitements.

Dans les champs où du piégeage est effectué, on recommande d'intervenir lorsque le seuil de 0,2 mouche/piège/jour, basé sur le nombre de captures obtenu durant les 7 jours précédents, a été atteint.

Notez que le haut taux d'humidité du sol que l'on a présentement favorise la survie des œufs. Voici, en rappel, quelques règles à respecter concernant les traitements :

- Traitez vos champs en début de soirée lorsque le vent tombe, mais avant le coucher du soleil.
- Lorsque le sol est chaud et sec, on peut retarder le traitement jusqu'à la prochaine pluie; les œufs de la mouche de la carotte étant sensibles à la déshydratation.
- Répétez le traitement tous les 7 jours, en utilisant en alternance des matières actives appartenant à des groupes chimiques différents.
- Cessez tout traitement 30 jours avant la récolte, puisqu'il faut un mois entre la ponte et l'entrée de la larve dans la racine.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 14** du 11 août 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn05.pdf>).

Cicadelles

La situation est demeurée stable en ce qui concerne les cicadelles. Au besoin, revoyez l'avertissement **No 14** de la semaine dernière (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn12.pdf>).

Taches foliaires

Les taches foliaires (*Cercospora* principalement) sont en hausse dans la plupart des régions. Continuez les traitements fongicides préventifs en vous assurant que le feuillage est bien protégé lors des longues périodes de mouillure (pluie ou rosée). L'avertissement **No 10** du 15 juillet 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn05.pdf>) présente la stratégie d'intervention contre les brûlures foliaires de la carotte.



Blanc (ou oïdium)

Les symptômes de blanc observés dans Lanaudière n'ont pas progressé cette semaine. Pour le moment, on ne rapporte pas la présence de cette maladie dans d'autres régions. Pour plus de détails, relisez l'avertissement **No 14** de la semaine dernière (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn12.pdf>).

CÉLERI

Insectes

La situation demeure plutôt calme concernant les insectes dans le céleri (Montérégie-Ouest). La **punaise terne** et l'**altise à tête rouge** sont encore à surveiller. Toutefois, la présence de **cicadelles** a aussi été rapportée et comme la jaunisse de l'aster est très présente cette année dans la région, des interventions sont recommandées dans les champs qui seront récoltés dans plus de 2 semaines.

Les seuils d'intervention pour la punaise sont présentés dans l'avertissement **No 05** du 7 juin 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a05tn12.pdf>). Dans l'avertissement **No 10** du 12 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn12.pdf>), vous retrouverez la stratégie d'intervention contre l'altise. Pour la stratégie de lutte contre la cicadelle et la jaunisse, consultez le dernier item (à la page 9) de l'avertissement **No 10** du 23 juillet 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn04.pdf>).

Carences

Des symptômes de **cœur noir (carence en calcium)** sont maintenant observés dans certains champs en Montérégie-Ouest. Bien que le dommage soit léger (nécrose sur la bordure des folioles des jeunes feuilles en croissance), le nombre de plants affectés est parfois important. Des symptômes de **gerçure du pétiole (carence en bore)** sont aussi observés dans certains champs matures. Vérifiez l'humidité du sol à la base des plants et, au besoin, irriguez vos champs. Continuez les pulvérisations foliaires préventives avec le calcium et le bore.

Tache bactérienne (*Pseudomonas*)

Des symptômes de la tache bactérienne ont été observés sur les feuilles du bas dans certains champs de céleri en Montérégie-Ouest.

Les taches produites sont relativement petites, de couleur brun rouille, possèdent un contour arrondi et sont souvent entourées d'une fine bordure jaune. Lorsqu'on la réprime adéquatement, cette maladie n'a généralement que peu d'impact sur la culture. Par contre, en l'absence de mesures de lutte, si les conditions sont favorables, les taches peuvent se multiplier et détruire une grande partie du feuillage, ce qui a pour effet de ralentir la croissance.

La tache bactérienne est favorisée par les périodes prolongées de mouillure du feuillage (10 heures ou plus). Lorsque de telles conditions sont prévues (pluie), **on recommande d'appliquer un fongicide contenant du cuivre dans les champs où la maladie est présente.** L'eau étant le principal véhicule de transport de la bactérie, on doit éviter de circuler dans les champs lorsque le feuillage est humide. Afin de prévenir la propagation de la maladie aux autres champs, les champs affectés devraient aussi être les derniers traités lors des opérations culturales (pulvérisations, désherbage mécanique, etc.).



LAITUE

Maladies foliaires

Bonne nouvelle, la **tache bactérienne** n'a pas progressé durant la dernière semaine malgré les périodes de mouillure (Montérégie-Ouest). Les mesures de lutte contre cette maladie sont présentées dans l'avertissement **No 06** du 14 juin 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn12.pdf>).

Le **mildiou** a pour sa part légèrement progressé (Montérégie-Ouest). Intervenez dans les champs affectés et les champs voisins. La stratégie d'intervention détaillée est présentée à la fin de l'avertissement **No 06** du 16 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn11.pdf>). Prenez note que le fongicide PHOSTROL s'est récemment rajouté à la liste des produits homologués pour lutter contre le mildiou dans la laitue.

Désordres physiologiques

Les désordres physiologiques (montaison, tipburn, etc.) sont en diminution sur la plupart des fermes. Les températures modérées et les dernières pluies ont beaucoup aidé, mais le taux d'humidité du sol est encore un peu faible en Montérégie-Ouest. Par contre, les températures un peu plus fraîches prévues pour les prochains jours devraient aussi aider les laitues à regagner en qualité.

Insectes

Le portrait reste très semblable à celui présenté la semaine dernière. Au besoin, relisez l'avertissement **No 14** du 10 août 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn12.pdf>).

OIGNON

Thrips

Comme la majorité des champs d'oignons sont matures (couchés) ou sont sur le point d'être couchés, ce seront les oignons verts qui devront être surveillés d'ici la fin de la saison. Présentement, les populations de thrips demeurent faibles en général dans l'oignon vert, ce qui signifie que les traitements fonctionnent bien. Demeurez vigilants. Tant que la maturation des champs d'oignons secs n'est pas complétée, les thrips présents peuvent migrer vers les oignons verts.

Maladies

Un autre cas de **mildiou** à été signalé, cette fois-ci dans un champ d'oignon de la région de Québec. La maladie n'a pas semblé évoluer en Montérégie (pas de nouveaux champs affectés). Bien entendu, seuls les champs d'oignons encore debout, de même que les oignons verts, doivent être surveillés pour cette maladie. Pour plus de détails sur le mildiou, consultez l'avertissement **No 08** du 30 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08tn11.pdf>).

Encore cette semaine, la **brûlure de la feuille (Botrytis)** est demeurée très calme. Continuez les traitements préventifs dans l'oignon vert et les champs d'oignons jaunes encore debout et bien verts.



POIREAU

Teigne du poireau

Les captures ont augmenté encore cette semaine sur la plupart des sites, mais sur certains, elles ont diminué. On en est au plus fort pic d'activité de ponte de l'insecte pour la saison. Un record en ce qui concerne le nombre de papillons piégés dans un champ (sur deux cartons englués) a été battu cette semaine du côté de l'Estrie : plus de 500 papillons ont été dénombrés, alors que de mémoire le précédent record était d'environ 200.

Rappel de la stratégie d'intervention

Sur les fermes où du piégeage est effectué, intervenez 8 à 10 jours après qu'un nombre significatif de teignes aient été capturées (début évident de la période d'activité des papillons) et le second 12 à 14 jours plus tard. Lorsqu'on ne veut faire qu'un seul traitement, on intervient 8 à 10 jours après la date où le plus grand nombre de papillons ont été capturés dans les pièges (pic d'activité des papillons).

Pour les producteurs qui ne font pas de piégeage, le tableau ci-dessous présente les dates d'intervention proposées pour les principales régions où le poireau est cultivé. Notez qu'il est important de prendre en considération le microclimat propre à chaque site et d'ajuster la date de traitement en conséquence. Notez également qu'il est toujours possible que les dates proposées soient légèrement modifiées en fonction de l'évolution de la saison (captures observées sur les sites de piégeage et conditions climatiques).

– Basses-Laurentides, Lanaudière, Montérégie et Outaouais	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 7 et 21 août▪ Avec 1 traitement : 14 août
– Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 11 et 25 août▪ Avec 1 traitement : 18 août
– Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 16 et 30 août▪ Avec 1 traitement : 23 août

Thrips et tétranyque

Des interventions contre les thrips ont été effectuées dans plusieurs champs (plusieurs régions) et les populations semblent stables pour le moment. Continuez de surveiller vos champs de près. Le DELEGATE (nouvelle homologation), le MATADOR (ou SILENCER) et le MALATHION sont homologués pour lutter contre les thrips dans le poireau. Dans la mesure du possible, utilisez ces produits en alternance.

Dans la grande région de Québec, les populations de tétranyques continuent d'augmenter lentement à l'Île d'Orléans (Capitale-Nationale) alors qu'elles demeurent faibles sur la rive sud (Chaudière-Appalaches).



Tache pourpre

On ne rapporte pas de nouveaux cas. La maladie n'a pas progressé dans les champs où elle est présente (Capitale-Nationale). **On recommande de commencer les traitements fongicides contre cette maladie dès que les premières taches sont observées.** Il faut s'assurer que le feuillage sera bien protégé lors des longues périodes de mouillure du feuillage. CABRIO, CANTUS, FONTELIS, INSPIRE, PRISTINE et SCALA sont homologués pour lutter contre cette maladie. L'avertissement No 17 du 7 septembre 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a17tn06.pdf>) présente la stratégie d'intervention contre la tache pourpre.

AIL

Nématode des tiges et des bulbes

Une campagne visant à vérifier la présence du nématode des tiges et des bulbes (*Ditylenchus dipsaci*) dans l'ail a montré que plusieurs champs étaient contaminés cette année par ce ravageur. En plus d'avoir subi une perte de rendement reliée à la présence de ce nématode dans leur ail, les producteurs concernés devront à l'avenir adopter des mesures phytosanitaires rigoureuses s'ils veulent arriver à se débarrasser de ce ravageur coriace, capable de survivre dans les bulbes contaminés et dans les sols.

Les producteurs aux prises avec ce nématode devraient appliquer les règles suivantes :

- Ne pas utiliser comme semence les bulbes, même en apparence sains, provenant de champs affectés. La vente de ces bulbes pour la consommation humaine ne pose toutefois pas de problèmes.
- Ne pas replanter d'ail (ou d'autres plantes de la famille des alliums) dans les champs contaminés avant quatre ans. Cette recommandation vaut pour les sols légers, une rotation encore plus longue serait même nécessaire sur les sols argileux.
- Éviter tout mouvement de sol des champs contaminés vers les champs sains.

Bien entendu, si vous achetez des semences, soyez très vigilants :

- Exigez que votre fournisseur vous donne certaines garanties. Par exemple, le résultat d'un test de laboratoire démontrant que l'ail que vous achetez fait partie d'un lot exempt de nématodes.
- En cas de doute, après l'achat de vos bulbes, vous pouvez aussi vous-même les faire tester pour la présence de nématodes en expédiant un échantillon composé d'une dizaine de bulbes au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ. L'information sur le laboratoire de diagnostic, incluant la tarification et la fiche de renseignement à compléter, est disponible à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/lab/navigation.aspx?sid=1420&r>.

Notez cependant que seules des semences d'ail certifiées exemptes de virus et de nématodes pourraient offrir une garantie complète en ce qui a trait à leur état sanitaire. Malheureusement, à notre connaissance, ce type de semences ne serait disponible que du côté européen. L'université de Guelph a aussi mis sur pied un programme pour produire de l'ail certifié à petite échelle, mais celui-ci ne sera disponible que pour les producteurs ontariens.

L'avertissement No 19 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a19tn11.pdf>), publié le 30 septembre 2011, fournit davantage d'information sur le nématode des tiges et des bulbes.



PROCHAIN AVERTISSEMENT

À moins qu'un problème particulier nécessitant une intervention rapide survienne, il n'y aura pas d'avertissement phytosanitaire pour ce réseau la semaine prochaine. Le prochain communiqué devrait donc paraître le 30 août.

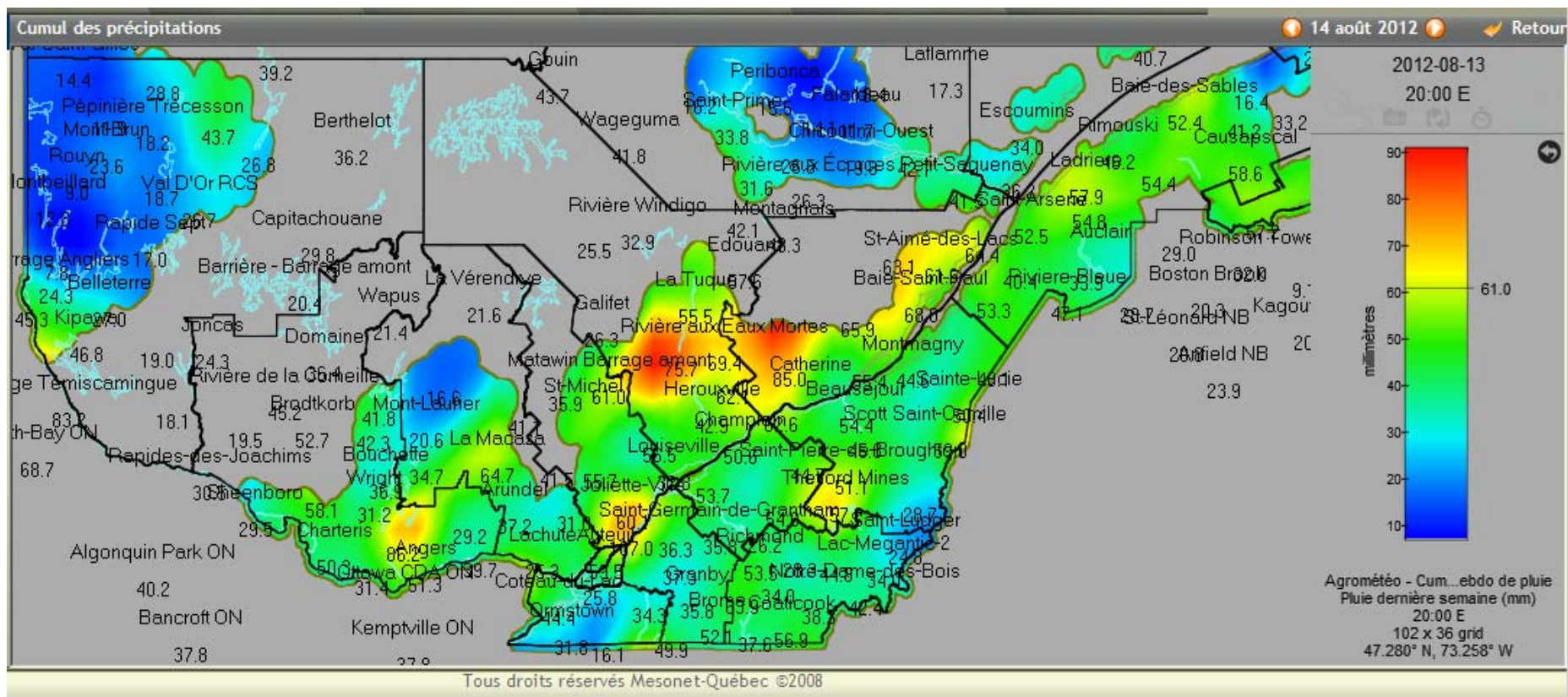
LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur carotte, céleri, laitue, oignon, poireau, ail
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 15 – carotte, céleri, laitue... – 17 août 2012



Carte provinciale des précipitations cumulées du 8 au 14 août 2012



Source : Agrométéo Québec (www.agrometeo.org), une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC



**CAROTTE, CÉLÉRI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, AIL**